



Arrêté n° 2025-059-PM

**Objet : Ouverture d'un APS (Accueil Périscolaire) et d'un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)
– Ecole Primaire Publique René Cerclé – 04 bis boulevard des Nations-Unies
(ERP de 5^{ème} catégorie type R)**

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les articles R 610-5 et 131-13 du code pénal

Vu les articles R 122-5 ; R 123.1 à R 123.55 du code de la construction et de l'habitation et les dispositions du Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

Vu l'arrêté de Madame le Maire référencé ERP-03-2023 en date du 09 octobre 2023 portant sur l'autorisation de réaliser les travaux d'extension et de restructuration de l'école publique pour y accueillir un APS et un ALSH

Considérant le rapport de vérification SOCOTEC réalisé le 11/12/2024 (*Vérification initiale – Vérification effectuées en application de l'article R.4226-14 du code du travail*).

Considérant le Rapport Final de Contrôle Technique produit par le cabinet « Qualiconsult » en date du 31/01/2025 (n° d'affaire 025442200717)

ARRÊTE

Article 1 : L'ouverture de la nouvelle structure annexée à l'école publique René Cerclé – 04 bis boulevard des Nations-Unies, définie en locaux d'Accueil Périscolaire et de loisirs Sans Hébergement (APS – ALSH) est programmée au lundi 03 mars 2025.

Article 2 : La construction du module dénommé dans l'article 1er du présent arrêté répond au classement de type R 5ème Catégorie.

Article 3 : Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire
- Monsieur le Commandant du groupement PREVENTION du SDIS 44
- Monsieur le Commandant de la Compagnie de GENDARMERIE de PORNIC
- Monsieur le Brigadier-Chef Principal de POLICE MUNICIPALE
- Madame la Présidente de la Communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »

La Plaine sur Mer, le 20 février 2025

Le Maire
Danièle VINCENT



Le Maire,

Danièle VINCENT